



INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A United Nations Specialized Agency

Atelier sur la méthode de surveillance continue (CMA) de l'USOAP

Module 2

Aperçu de l'USOAP CMA

Objectif



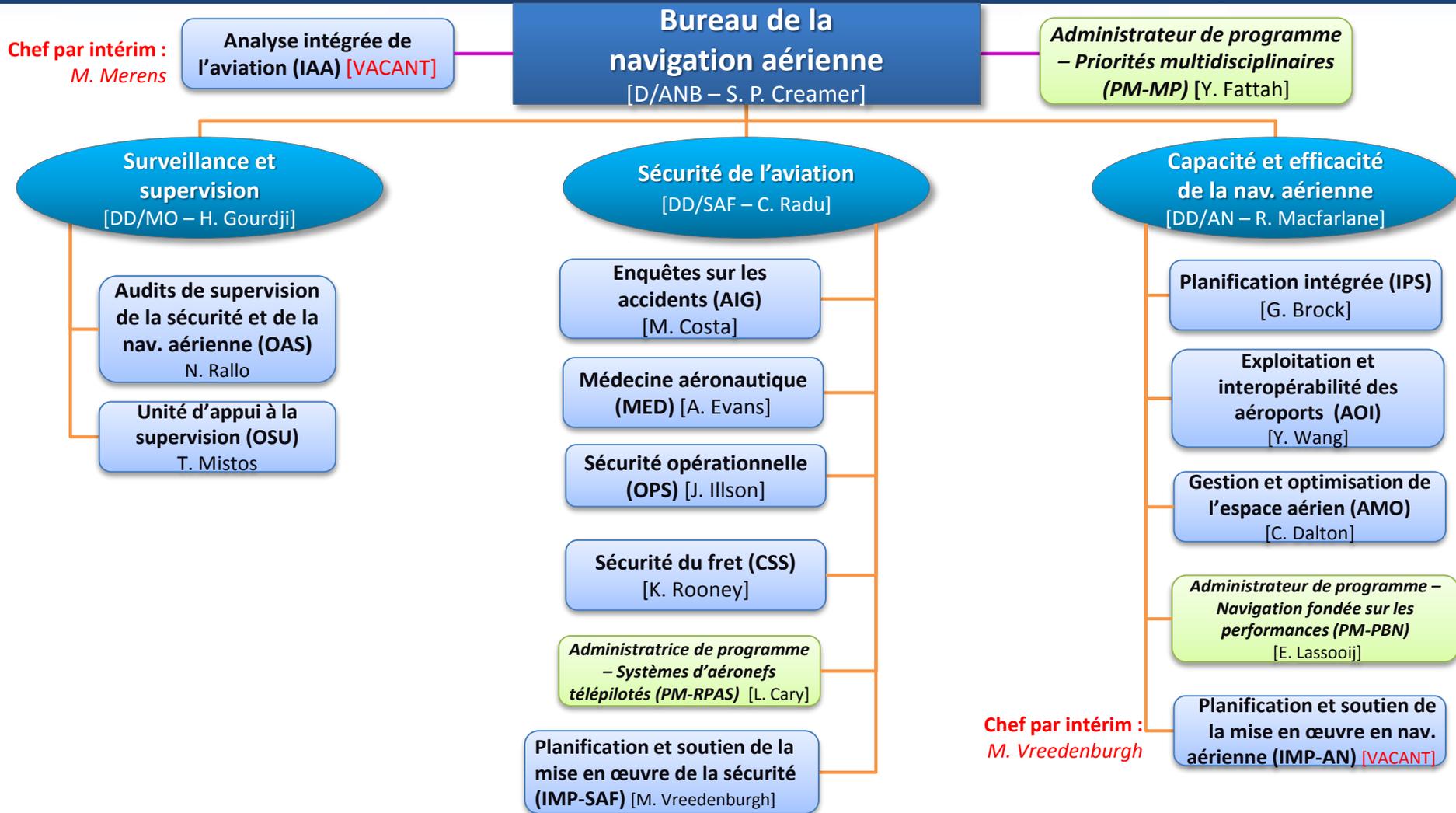
L'objectif de ce module est de présenter un aperçu actualisé de la méthodologie de l'USOAP CMA.

- 1) USOAP CMA
- 2) Composantes de l'USOAP CMA
 - a) Collecte des renseignements sur la sécurité
 - b) Détermination du profil de risque de sécurité de l'État
 - c) Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA
 - d) Actualisation du taux de mise en œuvre effective (EI) et de l'état des préoccupations significatives de sécurité (SSC)
- 3) Éléments cruciaux (ÉC) du système de supervision de la sécurité
- 4) Domaines d'audit de l'USOAP CMA
- 5) Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*
- 6) Formation assistée par ordinateur (FAO) de l'USOAP CMA



USOAP CMA

Organigramme de l'ANB



USOAP CMA



Surveillance continue
(cadre en ligne)

AUGUST 2013

Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday	Saturday	Sunday
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Planification et
établissement
du calendrier



Activités sur le
terrain



Activités de
validation
hors site



Rapports, analyses
et notes de travail



Formation et
ateliers

Composantes de l'USOAP CMA

Composantes de l'USOAP CMA



- États
- Parties prenantes internes
- Parties prenantes externes

Collecte des renseignements sur la sécurité

Détermination du profil de risque de sécurité de l'État

- Analyse des facteurs de risque de sécurité
- Évaluation des capacités de gestion de la sécurité de l'État

- Demandes d'informations obligatoires (MIR)
- Constatations de questions de protocole (PQ)
- Préoccupations significatives de sécurité (SSC)
- Plans d'action correctrice (CAP)

Actualisation du taux EI et de l'état des SSC

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA

- Audits de l'USOAP CMA
- Audits de sécurité
- Missions de validation coordonnées de l'OACI (ICVM)
- Activités de validation hors site
- Activités de validation intégrées (IVA)
- Formation

Composantes de l'USOAP CMA (suite)



Les États présentent :

- le questionnaire sur les activités aéronautiques de l'État (SAAQ) ;
- les listes de vérification de conformité (CC) dans le système de notification électronique des différences (EFOD) ;
- l'auto-évaluation ; et
- les CAP actualisés.

Collecte des renseignements sur la Sécurité (suite)



Les parties prenantes internes comprennent :

- les bureaux et les sections du siège de l'OACI ; et
- les bureaux régionaux (RO) de l'OACI.

Collecte des renseignements sur la Sécurité (suite)



Les parties prenantes externes comprennent :

- le Conseil international des aéroports (ACI) ;
- l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO) ;
- l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) ;
- la Commission européenne (CE) ;
- EUROCONTROL ;
- le Comité aéronautique inter-États (CAI) ;
- l'Association du transport aérien international (IATA) ; et
- d'autres organisations nationales, régionales, supranationales et internationales reconnues par l'OACI.

Note.— Ces organisations mènent des activités qui génèrent des renseignements sur la sécurité.

Composantes de l'USOAP CMA (suite)



Facteurs principaux pour déterminer le profil de risque de sécurité de l'État



- a) le taux EI (déterminé au cours d'une activité antérieure de l'USOAP CMA) ;
- b) l'existence de SSC ;
- c) le niveau des activités aéronautiques de l'État dans chaque domaine audité ;
- d) la croissance prévue de la circulation aérienne et des activités aéronautiques de l'État ;
- e) la capacité de l'État de soumettre des CAP qui sont jugés acceptables par l'OACI ;
- f) le niveau de progrès réalisé par l'État dans la mise en œuvre de ses CAP ;
- g) les changements importants dans la structure organisationnelle de l'AAC de l'État ;
- h) les projets d'assistance en cours ou prévus ;
- i) les progrès de l'État dans l'atteinte de l'objectif du GASP relatif à la gestion de la sécurité ;
- j) les carences dans le domaine de la navigation aérienne ; et
- k) les rapports de mission des bureaux régionaux (RO).

LEI versus Traffic

Dataset: LEI
 Last updated: 27/01/2013
 Items: 188

Description

The below chart shows LEI versus commercial scheduled departures in 2011 per State for a defined group of States.

You can select a group of States from the drop-down menu. If a specific group of States does not exist, you can create that group through the "Manage my groups" section on the left. you can also view the composition of a selected group.

The LEI values may differ slightly from those published in the USOAP audit reports that were published from the period 2006 to 2010 due to changes in the LEI calculation algorithm as well as changes in the protocol question grouping structure performed since the State's audit.

Select a group

WORLD (Merens Marco, 1913 hits)

Show State Names:

[View group composition](#)

[Generate graph](#)

Manage my Groups

Add or modify your custom groups of States.

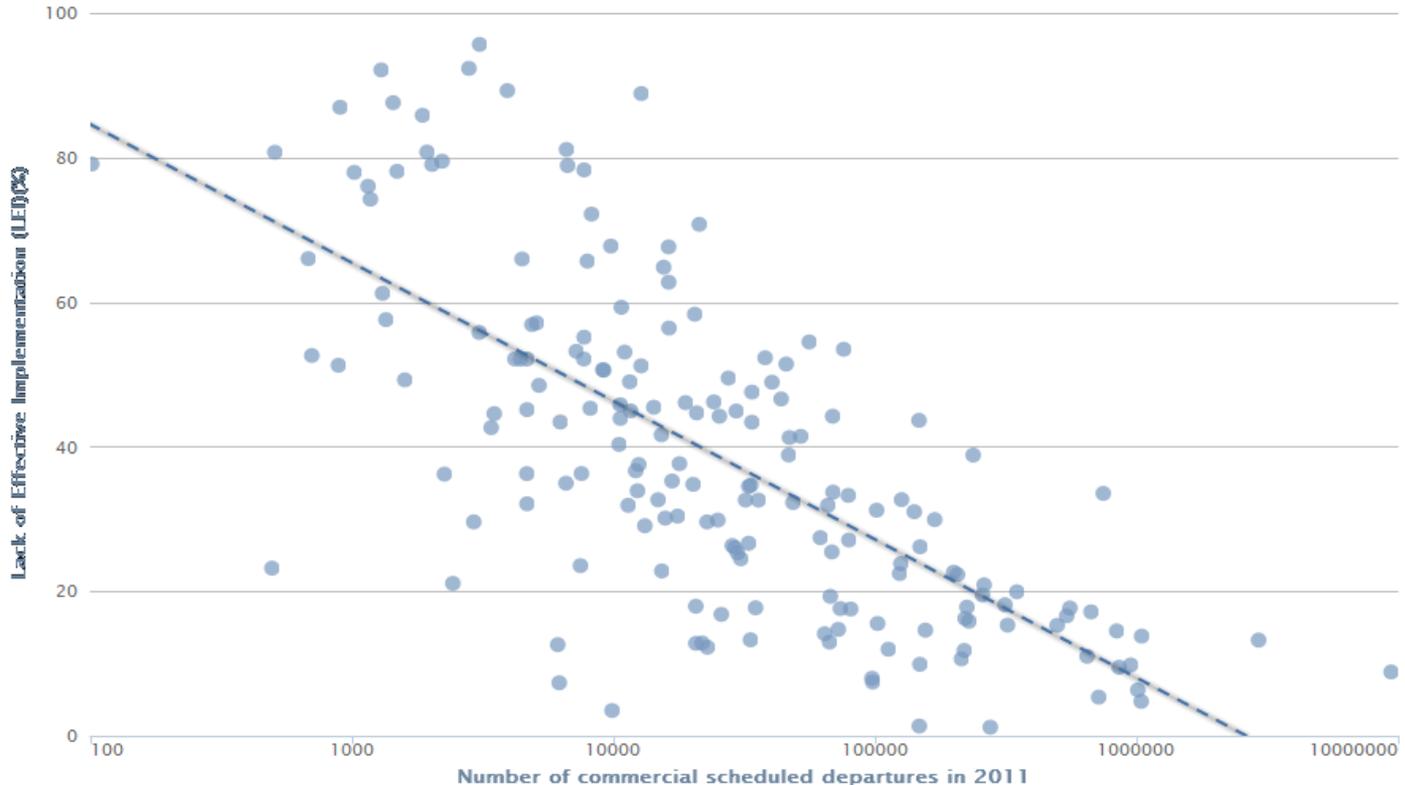


New Edit

Choose your predictor (s)

Build a priority list

Overall LEI versus Traffic by State



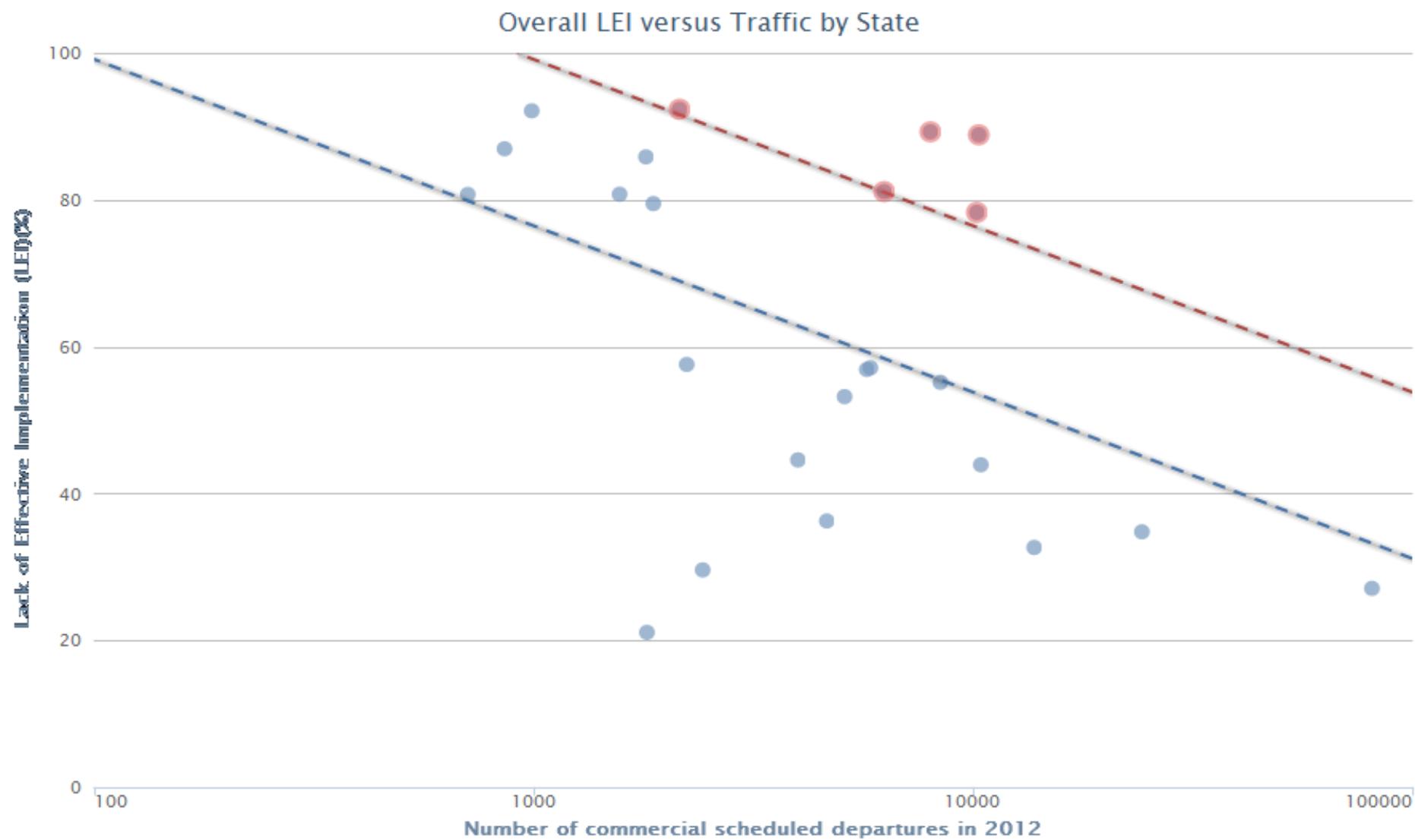
Select a group

WACAF (Merens Marco, 375 hits)

Show State Names:

[View group composition](#)

[Generate graph](#)



1er juillet 2015

● WACAF ↯ Regression - - - Upper 20% limit ▲ Upper 20% States

Composantes de l'USOAP CMA (suite)



Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



MO priorise les activités CMA sur le terrain sur la base :

- a) du profil de risque de sécurité de l'État ;
- b) du budget MO approuvé ; et
- c) des ressources MO disponibles.

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



Les critères utilisés pour sélectionner un État en vue d'un *audit* comprennent :

- a) le profil de risque de sécurité de l'État ;
- b) la date du dernier audit ;
- c) les changements importants apportés à l'un des domaines d'audit au sein du système d'aviation civile de l'État ;
- d) les informations soumises par l'État au moyen de l'auto-évaluation à partir des PQ ;
- e) les recommandations du bureau régional ou des sections de l'ANB ;
- f) les informations communiquées par des organisations internationales reconnues ; et
- g) l'équilibre régional.

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



Les critères utilisés pour sélectionner un État en vue d'une *ICVM* comprennent :

- a) le profil de risque de sécurité de l'État ;
- b) la préparation de l'État (indiquée par les progrès signalés dans la mise en œuvre des CAP) ;
- c) les progrès de l'État dans la résolution des SSC constatées ;
- d) les informations soumises par l'État au moyen de l'auto-évaluation à partir des PQ ;
- e) les recommandations du bureau régional ou des sections de l'ANB ;
- f) les informations communiquées par des organisations internationales ; et
- g) l'équilibre régional.

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



Les critères utilisés pour sélectionner un État en vue d'une *activité de validation hors site* :

- a) Des constatations de PQ liées aux EC 1 à 5 ont été formulées pour l'État ;
- b) Au moins 50 % des CAP correspondants de l'État répondent aux trois conditions suivantes :
 - 1) ils remédient entièrement aux constatations de PQ ;
 - 2) ils sont intégralement mis en œuvre ; et
 - 3) l'État a soumis toutes les preuves relatives à la mise en œuvre au moyen du cadre en ligne (OLF) ; et
- c) Les informations ont été soumises par l'État au moyen de l'auto-évaluation à partir des PQ.

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



Facteurs déterminant la portée	ICVM	Audit CMA
Niveau des activités aéronautiques au sein de l'État	✓	✓
Tout changement apporté au sein du système de l'État		✓
Acceptabilité des CAP	✓	
Niveau de progrès réalisé par l'État dans la mise en œuvre de ses CAP	✓	
Auto-évaluation de l'État, y compris les preuves présentées	✓	✓
Demande de l'État (activité sur la base du recouvrement des coûts)	✓	✓
Disponibilité des ressources	✓	✓

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



Facteurs déterminant la durée et la composition de l'équipe	ICVM	Audit CMA
Portée	✓	✓
Complexité du système de l'État	✓	✓
Nombre de PQ correspondant à un état non-satisfaisant auquel donner suite	✓	
Autres facteurs, telle la langue officielle de l'État	✓	✓

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



Activité de validation hors site :

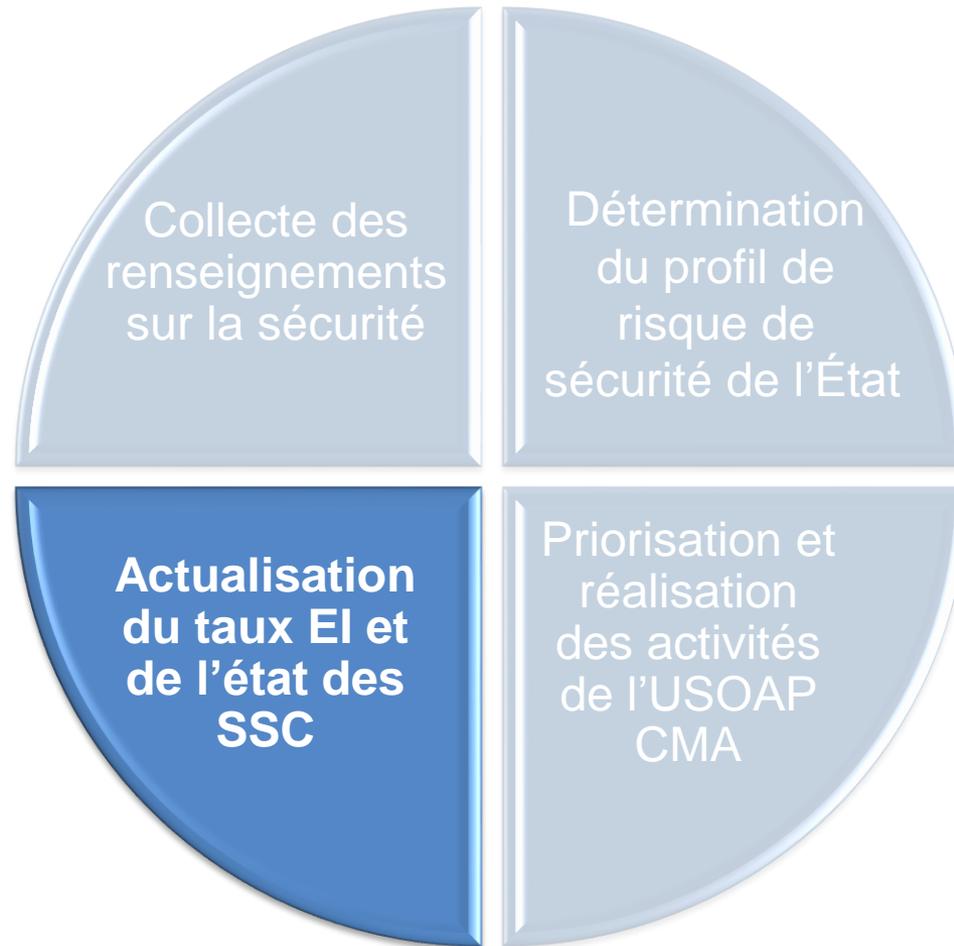
- L'objectif est de valider les CAP mis en œuvre par un État sans effectuer une activité sur le terrain, comme un audit ou une ICVM.
- Cette activité est réalisée au siège de l'OACI.
- Pour répondre à une activité de validation hors site, les CAP devraient donner suite à la plupart des constatations de PQ associées aux ÉC 1 à 5 (collectivement désignés comme les ÉC relatifs à "l'établissement").
- L'activité sera envisagée uniquement si les trois critères suivants sont satisfaits :
 - 1) les CAP remédient entièrement aux constatations de PQ ;
 - 2) la plupart des CAP sont intégralement mis en œuvre ; et
 - 3) les preuves pertinentes sont téléversées par l'État dans le cadre en ligne.

Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA (suite)



- Les CAP liés à la plupart des constatations de PQ associées aux ÉC 6, 7 et 8 (collectivement désignés comme les ÉC relatifs à “la mise en œuvre”) ne répondent pas aux critères d’une activité de validation hors site.
- Ces CAP doivent être évalués et validés au moyen d’une activité sur le terrain.

Composantes de l'USOAP CMA (suite)



Actualisation du taux EI



Calcul du taux EI :

$$\text{Taux EI global (\%)} = \frac{\text{Nombre de PQ correspondant à un état "satisfaisant"}}{\text{Nombre total de PQ applicables}} \times 100$$

Actualisation du taux EI (suite)



Taux de mise en œuvre effective (EI)

- La validation des renseignements sur la sécurité qui ont été recueillis permet à l'OACI d'actualiser en continu le taux EI d'un État.
- Le taux EI de l'État est signalé dans le cadre en ligne (OLF) et dans le système iSTARS 2.0, c.-à-d. SPACE.

Actualisation du taux EI – processus d'amendement



Taux de mise en œuvre effective (EI)

- Les PQ ont été révisées et mises à jour et sont maintenant applicables suite à une transition progressive débutée en mai 2013.
- La mise en œuvre des nouvelles PQ ou PQ modifiées se traduira en une légère incidence sur le taux EI en raison de :
 - a) la suppression de certaines PQ,
 - b) l'ajout de nouvelles PQ, et
 - c) la combinaison de PQ existantes avec d'autres.

Actualisation du taux EI – processus d'amendement (suite)



- MO révisé et met à jour les PQ de façon périodique pour :
 - a) tenir compte des plus récents amendements apportés aux dispositions de l'OACI ; et
 - b) harmoniser et améliorer les références et le contenu des PQ.
- La révision des PQ intègre des apports :
 - a) des États,
 - b) de la Direction de la navigation aérienne (ANB) de l'OACI,
 - c) des bureaux régionaux,
 - d) des membres des équipes de mission de l'USOAP, et
 - e) des parties prenantes externes.

Actualisation du taux EI – processus d'amendement (suite)



- Les plus récentes modifications des PQ liées aux dispositions de l'Annexe 19 ont été achevées et sont publiées dans le cadre en ligne (OLF).
- Un tableau indiquant les correspondances entre les PQ précédentes et les nouvelles/modifiées est également disponible dans tous les domaines.

Actualisation du taux EI



Une demande d'information obligatoire (MIR)

- peut être émise par MO lorsque des préoccupations sont soulevées par des parties prenantes internes/externes sur les capacités de supervision de la sécurité de l'État.
- peut entraîner une constatation, voire une SSC.

Actualisation du taux EI (suite)



Demande d'information obligatoire (MIR)

- Les États sont tenus de présenter l'état de conformité aux PQ au moyen de l'outil "*Gérer l'auto-évaluation de l'État*" dans le cadre en ligne (OLF).
- MO peut communiquer avec les États au moyen des MIR afin de solliciter des renseignements supplémentaires relatifs au respect des exigences.

Actualisation du taux EI (suite)



- L'état correspondant aux PQ peut être modifié au moyen du processus de validation effectué par MO sur la base :
 - des CAP ou autres renseignements reçus des États, avec les preuves appropriées à l'appui ; et
 - des renseignements reçus des bureaux régionaux de l'OACI, des organisations reconnues et autres parties prenantes.
- L'état correspondant aux PQ peut également changer sur la base des renseignements reçus des États en réponse aux MIR.

Actualisation du taux EI (suite)

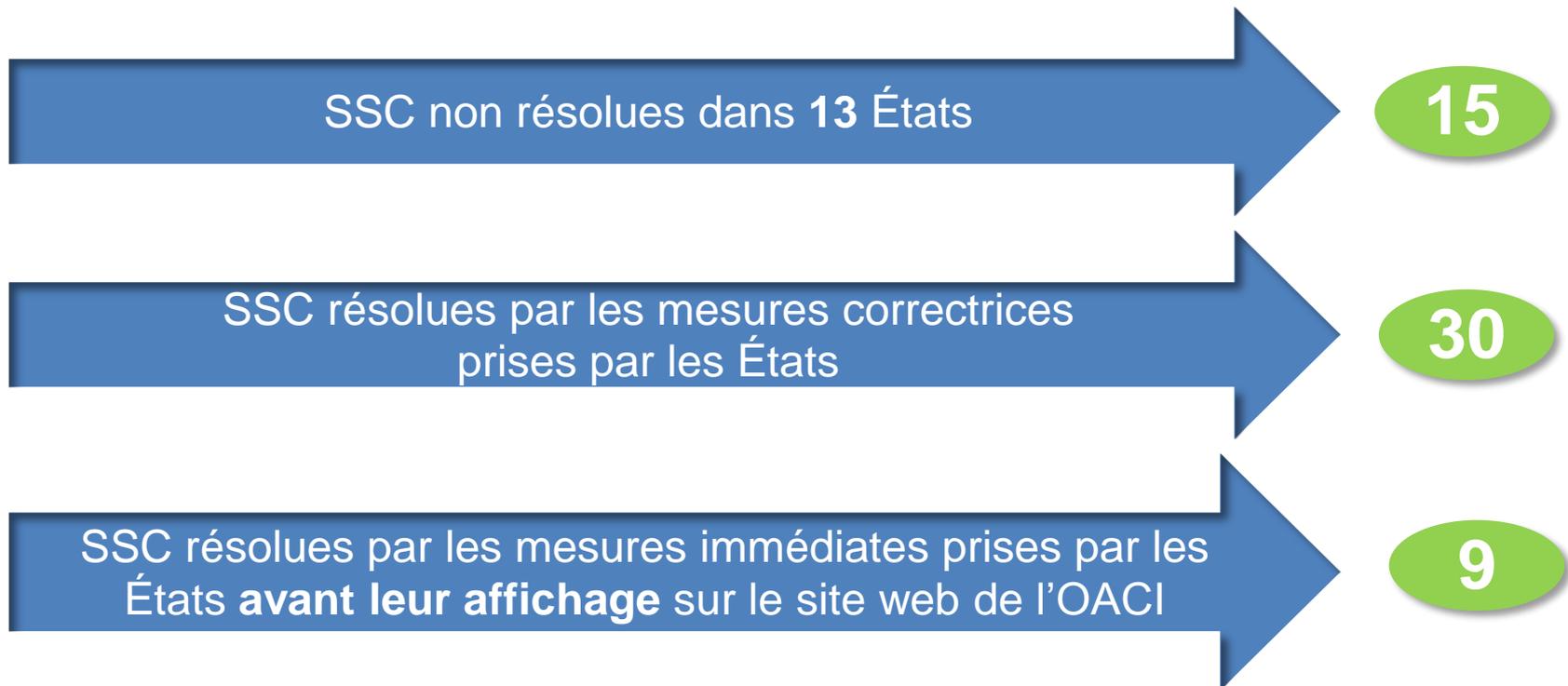


Avec les nouvelles activités de surveillance en ligne, MO peut examiner et valider, hors site, certaines PQ liées aux ÉC-1 à ÉC-5.

Cependant, la validation des PQ liées aux ÉC-6, ÉC-7 et ÉC-8 requiert habituellement une activité sur le terrain.

Définition d'une SSC

Une préoccupation significative de sécurité se pose lorsque l'État audité permet au détenteur d'une autorisation ou d'une homologation d'exercer les privilèges qui y sont attachés, alors que les exigences minimales établies par l'État et par les normes des Annexes de la Convention de Chicago ne sont pas remplies, ce qui entraîne un risque immédiat pour la sécurité de l'aviation civile internationale.



Note. — Les nombres ont été actualisés le 28 mai 2015.

État des SSC — Mécanisme



État des SSC — Mécanisme (suite)



ÉTATS MEMBRES

COMITÉ SSC DE L'OACI

ÉTAT

Examen des preuves recueillies

(décision de confirmer/rejeter la SSC exécutée dans un délai de 15 jours)

Lettre de notification initiale de la SSC

**Examiner la réponse de l'État
et les preuves**

Soumettre la réponse et les preuves
(dans un délai de 15 jours)

**Les mesures immédiates
suggérées résolvent la SSC**

Lettre de résolution de la SSC

OU

**Mesures correctrices
insuffisantes**

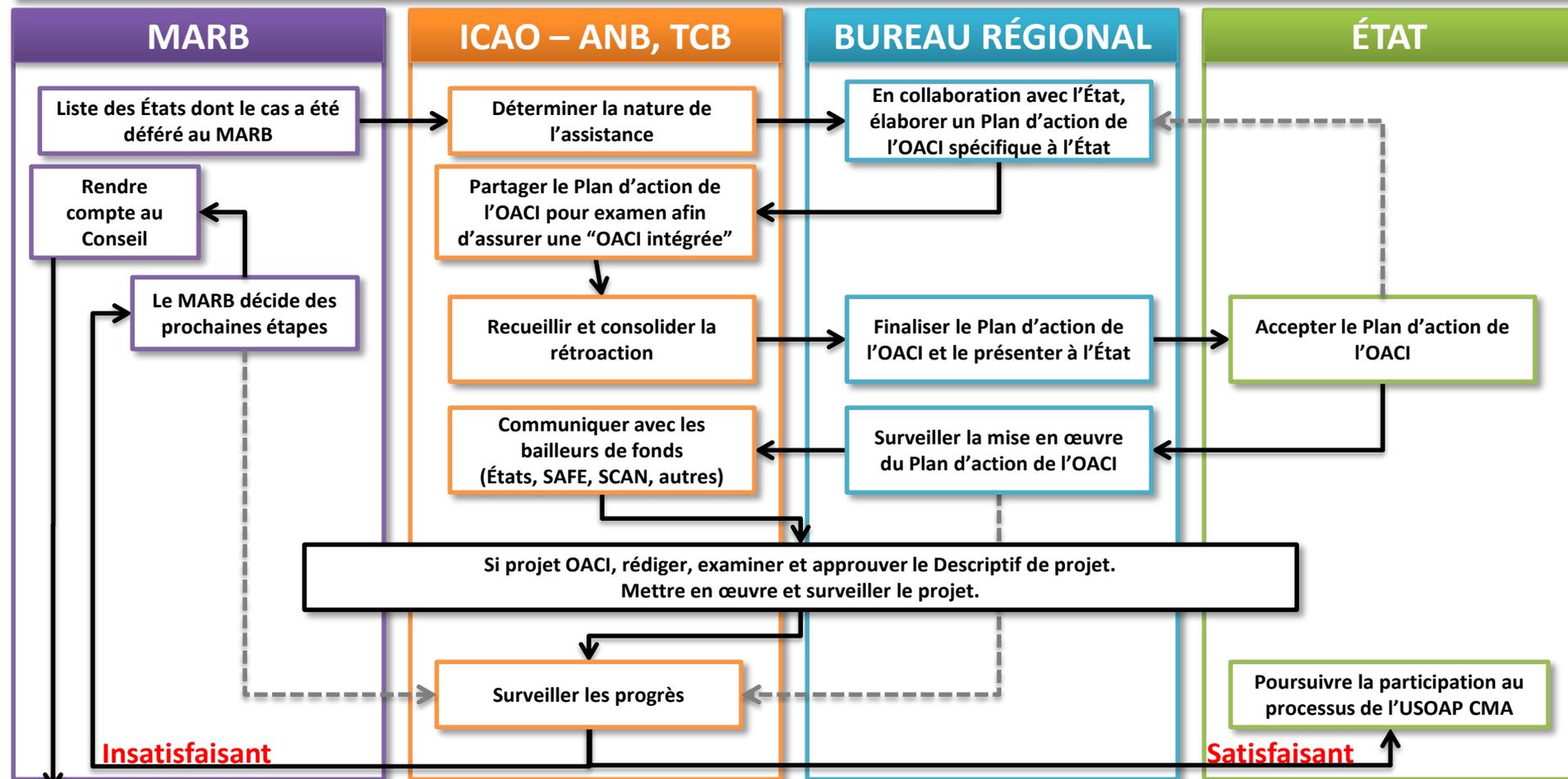
Lettre de confirmation de la SSC
Informer l'État que la SSC sera publiée dans l'OLF

**Publier la SSC dans l'OLF, le bulletin électronique et (si la SSC n'est pas
résolue dans un délai de 90 jours) dans le site web public de l'OACI.**

État des SSC – Mécanisme (suite)



PLAN D'ACTION DE L'OACI



État des SSC — Mécanisme (suite)



ÉTATS MEMBRES

COMITÉ SSC DE L'OACI

ÉTAT

Continue à actualiser les progrès liés aux CAP

L'État remplit son auto-évaluation.

Examine les progrès de l'État et les preuves

Informe l'OACI que la SSC est résolue

Recommande la tenue d'une ICVM pour vérifier la mise en œuvre

Mesures correctrices insuffisantes

OU

Mesures correctrices suffisantes pour résoudre la SSC

Lettre de résolution de la SSC

Retire immédiatement la SSC de l'OLF de l'USOAP CMA.
Publie la résolution de la SSC dans le bulletin électronique et la retire du site web public de l'OACI.

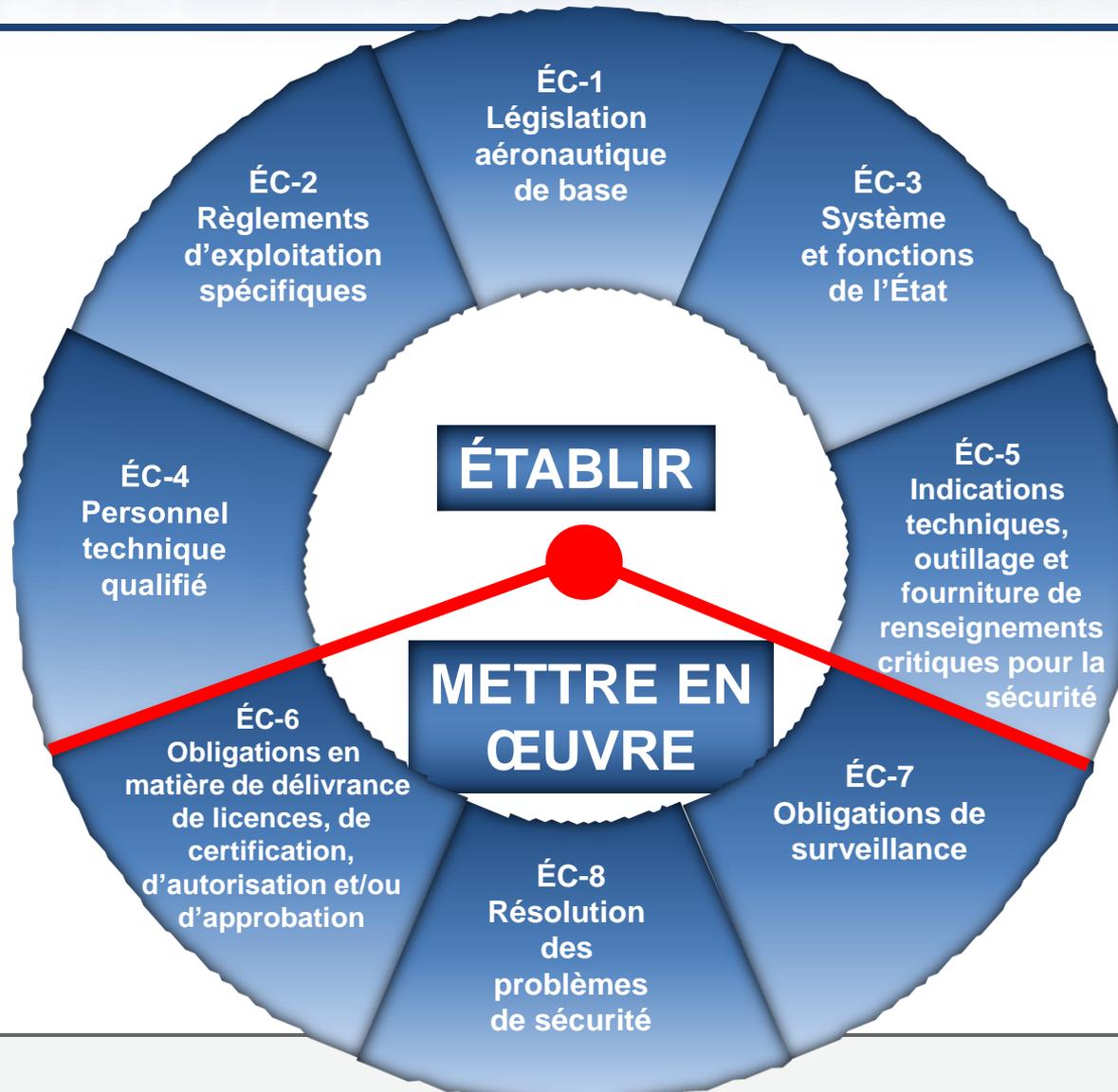
Rend compte de la résolution de la SSC au MARB

Éléments cruciaux du système de supervision de la sécurité

L'OACI effectue des audits et d'autres activités de surveillance pour déterminer les capacités de ses États membres en matière de supervision de la sécurité, en :

- évaluant la mise en œuvre effective des 8 ÉC dans les 8 domaines d'audit (c.-à-d. LEG, ORG, PEL, OPS, AIR, AIG, ANS et AGA) au moyen des questions de protocole (PQ) ; et
- vérifiant le niveau de mise en œuvre par les États membres des :
 - normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI relatives à la sécurité ;
 - procédures associées ; et
 - éléments indicatifs.

Éléments cruciaux d'un système efficace de supervision de la sécurité



ÉC du système de supervision de la sécurité



ÉC-1 : Législation aéronautique de base

- L'État promulguera une loi complète et efficace sur l'aviation, compatible avec l'ampleur et la complexité de ses activités aéronautiques ainsi qu'avec les prescriptions de la Convention relative à l'aviation civile internationale, qui lui permette de réglementer l'aviation civile et de faire respecter les règlements par l'intermédiaire des autorités ou agences appropriées établies à cette fin.
- La loi sur l'aviation prévoira l'accès du personnel assurant des fonctions de supervision de la sécurité aux aéronefs, activités, installations, personnel et dossiers connexes, selon qu'il convient, des prestataires de services.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-2 : Règlements d'exploitation spécifiques

- L'État promulguera des règlements qui répondent, au minimum, aux exigences nationales issues de la législation aéronautique de base, concernant des procédures d'exploitation, produits, services, équipements et infrastructures normalisés conformes aux Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Note.— Le terme « règlements » est employé dans son sens générique, de telle sorte qu'il englobe les instructions, règles, décrets, directives, ordonnances, etc.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-3 : Système et fonctions de l'État

- L'État mettra en place des autorités ou agences appropriées, selon qu'il convient, appuyées par un personnel suffisant et qualifié et disposant de ressources financières adéquates. Chaque autorité ou agence de l'État aura des fonctions et des objectifs de sécurité déclarés qui lui permettront de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion de la sécurité.
- L'État veillera à ce que le personnel exécutant des fonctions de supervision de la sécurité reçoive des orientations sur l'éthique, la conduite personnelle et la prévention des conflits d'intérêts réels ou apparents dans l'exercice de fonctions officielles.

Note.— Par ailleurs, l'Appendice 5 de l'Annexe 6, Partie 1, et l'Appendice 1 de l'Annexe 6, Partie 3, exigent que l'État de l'exploitant utilise une méthode pour déterminer le nombre d'inspecteurs nécessaires. Les inspecteurs forment un sous-ensemble du personnel assurant des fonctions de supervision de la sécurité.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-4 : Personnel technique qualifié

- L'État fixera les qualifications minimales que le personnel technique chargé des fonctions de supervision de la sécurité doit posséder et fournira une formation initiale et périodique appropriée pour maintenir et renforcer sa compétence au niveau souhaité.
- L'État mettra en place un système pour la tenue des dossiers de formation.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-5 : Indications techniques, outillage et fourniture de renseignements critiques pour la sécurité

- L'État fournira des installations appropriées, des orientations et procédures techniques complètes et à jour, des renseignements critiques pour la sécurité, des outils et de l'équipement, et des moyens de transport, selon qu'il convient, au personnel technique pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions de supervision de la sécurité avec efficacité, conformément aux procédures établies et d'une manière normalisée.
- L'État fournira aussi à l'industrie du transport aérien des orientations techniques sur l'application des règlements pertinents.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-6 : Obligations en matière de délivrance de licences, de certification, d'autorisation et/ou d'approbation

- L'État mettra en place des processus et des procédures documentés pour s'assurer que le personnel et les organisations qui assurent une activité aéronautique remplissent les conditions établies avant qu'il leur soit permis d'exercer les privilèges d'une licence, d'un certificat, d'un permis, d'une autorisation et/ou d'une approbation pour l'activité en question.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-7 : Obligations de surveillance

- L'État mettra en place des processus de surveillance documentés, en définissant et planifiant de manière continue des inspections, des audits et des activités de suivi, afin de s'assurer de façon proactive que les titulaires de licences, certificats, permis, autorisations et/ou approbations d'aviation remplissent en permanence les conditions établies. Les obligations en question englobent aussi la surveillance du personnel chargé par l'autorité d'assurer des fonctions de supervision de la sécurité en son nom.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



ÉC-8 : Résolution des problèmes de sécurité

- L'État utilisera un processus documenté pour prendre les mesures correctives appropriées, y compris des mesures d'exécution, pour résoudre les problèmes de sécurité constatés.
- L'État veillera à ce que les problèmes de sécurité constatés soient résolus rapidement en utilisant un système de suivi et d'enregistrement des progrès réalisés, y compris des mesures prises par le prestataire de services pour résoudre les problèmes en question.

ÉC du système de supervision de la sécurité (suite)



Les définitions des huit ÉC d'un système de supervision de la sécurité se trouvent à l'Appendice 1 de l'Annexe 19.

Le Manuel de supervision de la sécurité (Doc 9734), Partie A — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité, contient des orientations sur les huit ÉC.

Depuis janvier 2013, les renseignements sur la supervision de la sécurité sont disponibles sur le [site web public de l'OACI](http://www.icao.int/safety/Pages/USOAP-Results.aspx).

URL: <http://www.icao.int/safety/Pages/USOAP-Results.aspx>

1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013+

STATES

[Log In](#) | [Lost Username/Password](#) | [Register](#)

Safety Oversight Information

[Report a problem >](#)

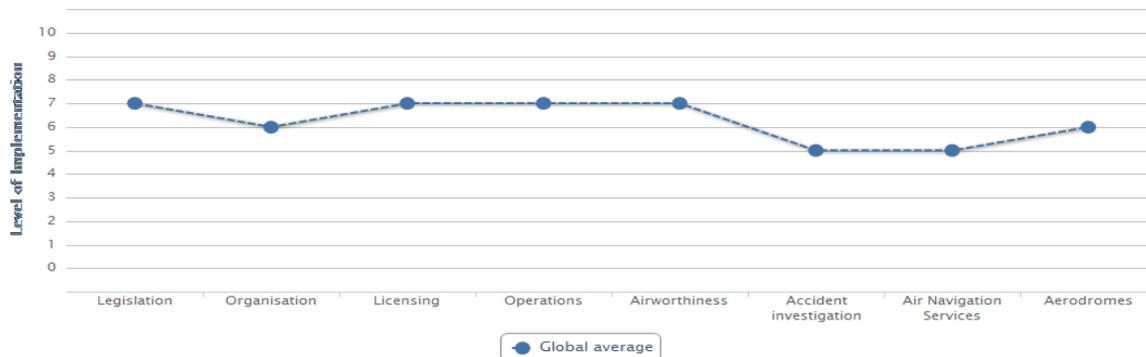
USOAP Continuous Monitoring Approach (CMA) Activities - Results

Description

This information has been generated and updated from the former ICAO Flight Safety Information Exchange (FSIX) website. You can use the search box to find a State and then compare the result of its last USOAP CMA activity with the global average or any other State on the list. The Level of Implementation of each Audit Area is rated from 0 to 10, with 0 being "not implemented" and 10 being "fully implemented".

Level of Implementation

[Reset graph](#)



State	Audit period	Progress validation period	Graph
Albania	01-Dec to 10-Dec-2009		Compare
Algeria	31-May to 09-Jun-2011		Compare
Andorra	26-Feb to 28-Feb-2007		Compare
Angola	26-Nov to 05-Dec-2008	15-Feb to 18-Feb-2010	Compare
Antigua and Barbuda	05-Nov to 14-Nov-2007		Compare
Argentina	25-Nov to 05-Dec-2008		Compare

1997: Vo
Fully Con

PUBLIC

ublished
CMA on
amework
sed layout
SSCs for
blic to
e State
ack

olved SSCs
made
ble to the
in the
t and
ions
ved by
il



Domaines d'audit de l'USOAP CMA

Domaines d'audit de l'USOAP CMA



Législation aéronautique de base et
règlements d'aviation civile (LEG)
Convention de Chicago et
Annexes 2 et 19

Organisation de l'aviation
civile (ORG)
SAAQ

Délivrance des licences et
formation du personnel
(PEL)
Annexes 1 et 19

Exploitation technique des
aéronefs (OPS)
Annexes 6, 9, 18, 19 et PANS-OPS

Navigabilité des aéronefs
(AIR)
Annexes 6, 7, 8, 16 et 19

Enquêtes sur les accidents et
incidents d'aviation (AIG)
Annexes 13 et 19

Services de navigation
aérienne (ANS)
Annexes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12,
15, 19 et PANS-ATM

Aérodromes et aides au sol
(AGA)
Annexes 14 et 19

Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*

Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*



Aux quatrième et cinquième réunions de sa 190^e session, le 8 mai 2012, la Commission de navigation aérienne a examiné la proposition élaborée par le Groupe d'experts en gestion de la sécurité (SMP) de transférer à partir des Annexes existantes les dispositions relatives aux responsabilités et processus de gestion de la sécurité pour les regrouper dans la nouvelle Annexe 19 — *Gestion de la sécurité* et les propositions d'amendements consécutifs connexes aux Annexes existantes élaborées par le Secrétariat.

La nouvelle Annexe 19 et les amendements corrélatifs des Annexes 1, 6, 8, 11, 13 et 14, Volume I sont applicables depuis le 14 novembre 2013.



FAO de l'USOAP

Selon le bulletin électronique EB 2011/44, une première initiative de formation assistée par ordinateur (FAO) a été lancée pour :

- viser à bien faire comprendre aux participants la méthodologie de l'USOAP CMA et à leur transmettre les connaissances essentielles dont ils ont besoin pour prendre part aux activités de la CMA ; et
- pouvoir aussi être une occasion de renforcer les compétences de leur personnel de sécurité de l'aviation dans les domaines visés par l'USOAP CMA.

FAO de l'USOAP CMA (suite)



- Selon la Résolution A37-5 de l'Assemblée, les États et organisations reconnues sont appelés à désigner des experts pour un détachement à court ou à long terme auprès de l'OACI pour appuyer l'USOAP CMA.
- Ceux qui ont déjà complété le cours de FAO seront réinscrits à une révision du matériel de cours sans avoir à se soumettre à un autre examen.
- La FAO LEG/ORG est maintenant disponible.
- L'OACI est convenue d'exempter les experts désignés par les États des frais de la FAO s'ils remplissent les critères relatifs aux compétences et expérience requises dans les différents domaines d'audit (selon la lettre aux États AN19/34-15/35 du 13 mai 2015).
- Vous trouverez plus de renseignements à la page : <http://www.icao.int/safety/CMAForum/Pages/USOAPCMA-CBT.aspx>

Obligations principales des États

Selon le Protocole d'accord (MOU) de l'USOAP CMA et au moyen de l'OLF, les États devront, en particulier :

- actualiser de manière continue leurs SAAQ et CC/EFOD;
- actualiser leurs CAP et l'état correspondant aux PQ (auto-évaluation) en continu, en fournissant toutes les preuves connexes ; et
- répondre rapidement aux MIR émises par l'OACI.

- 1) USOAP CMA
- 2) Composantes de l'USOAP CMA
 - a) Collecte des renseignements sur la sécurité
 - b) Détermination du profil de risque de sécurité de l'État
 - c) Priorisation et réalisation des activités de l'USOAP CMA
 - d) Actualisation du taux de mise en œuvre effective (EI) et de l'état des préoccupations significatives de sécurité (SSC)
- 3) Éléments cruciaux (ÉC) du système de supervision de la sécurité
- 4) Domaines d'audit de l'USOAP CMA
- 5) Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*
- 6) Formation assistée par ordinateur (FAO) de l'USOAP CMA



North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montreal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok

Merci